

VERS UN NOUVEAU CHEMIN DE PARC

Projet pilote d'interruption du transit
pour les véhicules particuliers
sur l'axe Camillien-Houde/Remembrance



Les objectifs

- Alimenter la réflexion sur la vocation et la fonction de l'axe Camillien-Houde/Remembrance;
- Expérimenter le retrait sur la circulation de transit pour les véhicules particuliers et documenter l'ensemble des données pertinentes pour obtenir un portrait de la situation avant et après le projet pilote;
- Mettre en place un plan de suivi des impacts sur l'accessibilité, sur la circulation, sur la sécurité, sur le stationnement, sur l'environnement et sur le transport en commun (par la Ville de Montréal);
- Consulter les citoyens par l'entremise de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).
- Redéfinir, éventuellement, la vocation de la voie de façon à respecter la nouvelle vision de l'accessibilité au mont Royal.

La durée du projet pilote

Le projet pilote aura lieu du samedi 2 juin au mercredi 31 octobre 2018.

Le schéma de circulation

Le transit est interrompu entre les stationnements de la maison Smith et ceux du lac aux Castors. Le tronçon central, d'une longueur d'environ 550 mètres, est fermé aux véhicules particuliers.

L'accès à ce tronçon est restreint à certains véhicules autorisés (urgence, voirie, entretien), aux piétons, aux autobus de la STM, aux autobus touristiques et scolaires, ainsi qu'aux vélos.

Les stationnements du parc du Mont-Royal sont accessibles par l'est ou par l'ouest, selon la provenance de l'utilisateur. L'accès aux stationnements P-117 et P-118, à proximité de la maison Smith et du chalet du Mont-Royal, est réservé aux usagers arrivant par l'est, tandis que l'accès aux stationnements P-115 et P-116, près du lac aux Castors, est réservé aux usagers arrivant par l'ouest.

L'accès au belvédère Camillien-Houde en voiture est possible uniquement par l'est. Le trajet pour accéder à ce belvédère, à partir de l'est, est le même que celui qui prévalait avant le projet-pilote.

Une nouvelle signalisation routière sera mise en place pour traduire ce nouveau schéma de circulation.

En périodes de fort achalandage, une gestion efficace et adaptée de la circulation et des stationnements sera assurée par des agents de sécurité.

Le SPVM collaborera au projet pilote, selon un plan d'intervention comportant trois phases : prévention, intervention et évaluation.

L'accessibilité à pied et en autobus

Maintien de tous les accès piéton au parc.

Maintien de la desserte principale en transport collectif avec la ligne 11 - Parc-du-Mont-Royal/Ridgewood.

Amélioration du service de la ligne 711 - Parc-du-Mont-Royal/Oratoire

- Entre le 2 juin et le 17 juin 2018 : ajout du service les fins de semaine;
- Entre le 18 juin et le 26 août 2018 : retour du service sept jours par semaine;
- À partir du 27 août : prolongation du service les fins de semaine;

Ajout de deux arrêts d'autobus : à l'entrée du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et au futur belvédère soleil.

L'information aux usagers

- Panneaux à messages variables en amont des entrées est et ouest
- Information in situ sur le projet dans le cadre d'une exposition sur le développement de la montagne et le projet pilote
- Information directe aux citoyens dans les BAM et sur la montagne
- Communications numériques pour faire connaître le projet pilote et la programmation des activités d'animation
- L'information (en français et en anglais) est réunie sur le site web ville.montreal.qc.ca/projetpiloteontroyal

Le suivi du projet

Une importante cueillette de données sera réalisée avant et durant le projet pilote. Ces données porteront principalement sur les aspects suivants :

La circulation : des comptages de la circulation automobile seront effectués avant et pendant le retrait du transit sur l'axe Camillien-Houde/Remembrance et sur les voies périphériques au mont Royal. Il y aura aussi une analyse liée au transit des véhicules particuliers;

La sécurité : la Ville fera un suivi régulier auprès du SPVM afin d'évaluer la compréhension et le respect par les usagers de la nouvelle signalisation;

Le stationnement : la Ville procédera à un relevé des données pendant le projet pilote et les comparera aux données des années précédentes;

L'environnement : l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des rejets de gaz à effet de serre seront évaluées à la suite du retrait des véhicules en transit; l'environnement sonore avant et pendant le projet pilote sera aussi évalué. La Direction régionale de la santé publique a offert sa collaboration à cet égard.

Le transport en commun : la Ville comparera les temps de parcours des autobus circulant sur l'axe Camillien-Houde/Remembrance, la ponctualité, l'achalandage et la vitesse avant et pendant le projet pilote. Elle discutera aussi avec les chauffeurs d'autobus.

Les commentaires des partenaires : les commentaires des différents partenaires seront reçus et pris en compte tout au long du projet pilote.

Un comité de suivi évaluera en continu le projet pilote afin d'apporter au besoin les ajustements requis pour assurer la sécurité de l'ensemble des usagers du mont Royal.

Dans le cadre de la consultation par l'OCPM, le public aura accès à l'ensemble des données recueillies (essentiellement quantitatives).

La consultation publique

Un mandat a été confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour entreprendre une démarche de consultation, afin de permettre aux Montréalais de s'exprimer sur le projet pilote et sur la vision d'avenir à élaborer pour l'axe Camillien-Houde/Remembrance.

Voir le site web ocpm.qc.ca/acces-mont-royal

Les aménagements temporaires et le programme d'animation

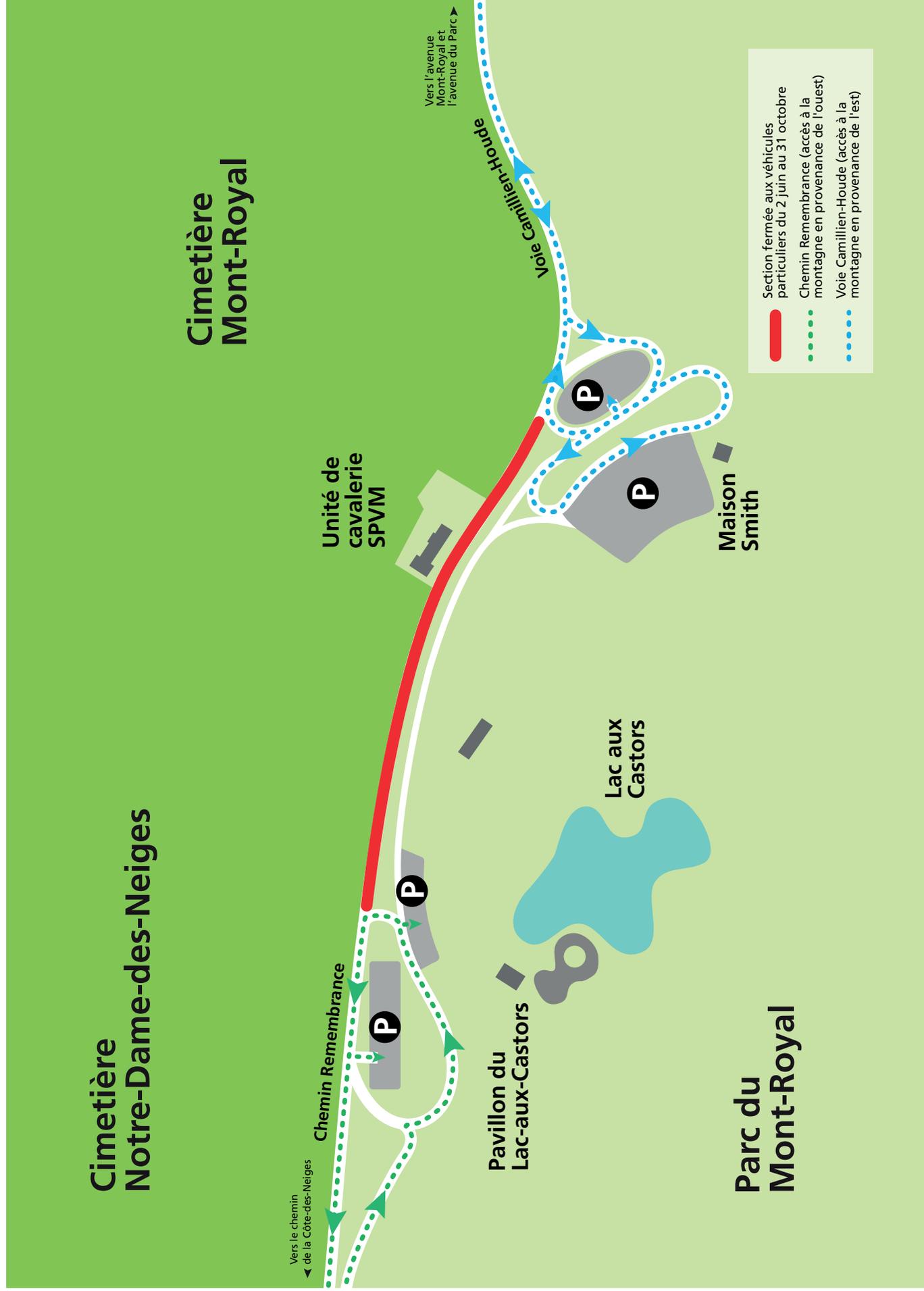
Des aménagements légers et sécuritaires seront proposés pour favoriser l'appropriation de certains lieux par les piétons et les cyclistes, le long de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance. Les interventions temporaires comme le marquage des seuils d'entrée est et ouest, l'implantation d'aires de repos aux arrêts d'autobus, la création d'un café suspendu sur une partie du belvédère Camillien-Houde et d'une nouvelle plateforme permettant d'observer les couchers de soleil au cœur de la montagne, seront accompagnées de mesures de sécurisation des cheminements piétons vers ces lieux et d'un programme d'animation gratuite.

Ces nouveaux aménagements, qui seront déployés au cours de l'été 2018, permettront notamment de révéler les potentialités de ce chemin d'accès au parc et de placer les visiteurs au cœur d'une réflexion collective sur l'avenir de celui-ci.

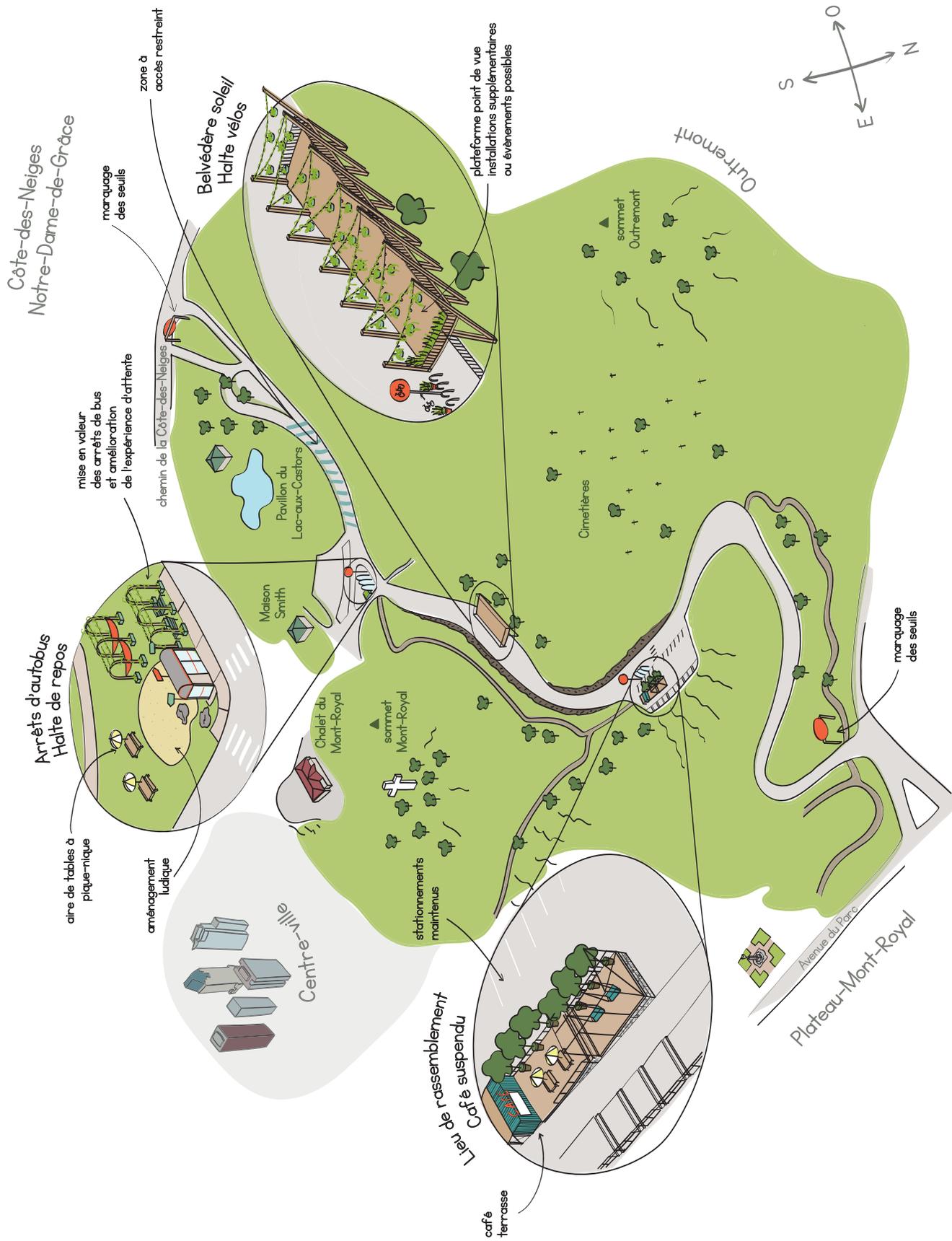
Trois types d'animation seront proposés :

- des activités quotidiennes offertes par le biais d'aménagements interactifs et de services mettant en valeur la vocation de ces lieux aménagés temporairement;
- des activités récurrentes à caractère ludique ou éducatif (pique-niques thématiques, conférences, observations d'étoiles, etc.)
- des activités ponctuelles arrimées à des événements spéciaux (cyclovias, projections thématiques, etc.)

SCHÉMA DE CIRCULATION



LES AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES



L'ACCESSIBILITÉ EN AUTOBUS



Offre de transport collectif

Parc du Mont-Royal

 **LIGNE 711**
offerte toutes
les fins de semaine
dès le 2 juin 2018



Lignes desservant le sommet du mont Royal



Parc-du-Mont-Royal/Oratoire

- 2 au 17 juin : service de fin de semaine
- 18 juin au 26 août : service 7 jours / 7
- à partir du 27 août : service de fin de semaine



Parc-du-Mont-Royal/Ridgewood

Service offert toute l'année, 7 jours / 7.

Ajout de deux arrêts 11/711 sur la montagne



ville.montreal.qc.ca/projetpilote-montroyal